

**C'est le chômage et la
précarité qu'il faut
combattre pas les
chômeurs·euses et les
précaires !**

Union syndicale Solidaires

C'EST LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ QU'IL FAUT COMBATTRE PAS LES CHÔMEURS-EUSES ET LES PRÉCAIRES !

Sans surprise, les premières victimes de la crise économique du fait de la crise pandémique sont les populations précaires, chômeurs-euses, intérimaires, salarié·es des secteurs hôteliers, événementiels et culturels déjà friands de contrats précaires, étudiant·es en tête. Alors que le gouvernement a construit un plan de relance de 100 milliards d'euros, son plan pauvreté n'en comprendra que 100 millions! Une véritable provocation...



Pour combattre la misère, une des premières mesures à prendre est donc **d'abroger la réforme prévue de l'assurance chômage** et d'améliorer les dispositifs actuels. Car pour faire plusieurs milliards d'euros d'économies en réduisant les dépenses au détriment des chômeurs-euses, le patronat et le gouvernement à son service, ont concocté une réforme dont les chômeurs-euses sont les grands perdant·es :

- Allongement de la durée de travail nécessaire, 6 mois sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois, pour prétendre aux allocations chômage.
- Modification du calcul du salaire journalier de référence (qui permet de déterminer le montant du salaire de remplacement) en y intégrant désormais les périodes non travaillées donc non rémunérées.



Le résultat prévisible, même par l'UNEDIC, est une catastrophe pour plus d'un million de chômeurs-euses, qui vont voir leurs allocations chômage baisser de 20 % en moyenne, quand bien même le gouvernement compte introduire un « plancher » pour que la perte ne dépasse pas 43 % des allocations antérieures et ce, même s'il prétend rallonger la période d'indemnisation. Tout cela pour économiser un milliard d'euros sur les 38 que va devoir dépenser Pôle emploi en allocations chômage en 2021. Mais le but est bien de fragiliser encore plus la protection sociale des chômeurs-euses pour les obliger à accepter n'importe quel travail sous-payé, tout en servant de moyen de pression sur les travailleurs-euses ayant encore un emploi, afin d'augmenter les profits du système capitaliste. L'hypocrisie du gouvernement est d'ailleurs évidente lorsqu'il prétend lutter parallèlement contre le recours aux contrats courts par les entreprises, en introduisant

pour ce faire un « bonus-malus », donc un mécanisme de taxation pour celles qui y auraient trop fréquemment recours, alors que ce mécanisme ne concernera que les contrats de moins d'un mois et qu'il ne sera éventuellement introduit qu'à compter de septembre 2022 ! Alors que pour les chômeurs-euses, la réforme interviendra elle, dès juillet 2021 ! Sans oublier les indemnités dégressives pour les revenus des cadres dès le 7^e mois, il n'y a pas de doute, c'est toute entière que cette réforme doit partir à la poubelle ! C'est dans cette perspective que Solidaires, avec la CGT, a décidé de contester devant le Conseil d'État cette réforme de manière à cette fois en obtenir la censure complète !

Mais il faut aussi organiser la lutte contre cette réforme sur le terrain. Le mouvement actuel d'occupation d'une centaine de lieux culturels par les intermittent·es du spectacle, mais aussi par des intermittent·es de l'emploi, par des chômeurs-euses, par des précaires et plus largement par des travailleurs-euses, ainsi que les manifestations et actions, en particulier lors des vendredis de la Colère, montre qu'une mobilisation forte est en train de se construire. Il faut maintenant l'amplifier !

LOGEMENTS PRÉCAIRES, CHÈQUE ALIMENTAIRE, PRÊTS ÉTUDIANT·ES... : C'EST DE LUTTER VRAIMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ DONT ON A BESOIN!

Alors que l'augmentation forte des minimas sociaux¹ et des salaires, l'extension de ces dispositifs aux catégories de la population qui n'en profitent pas actuellement ou encore la réduction du temps de travail sont des solutions indispensables pour réduire pauvreté, chômage et précarité, face à cette pandémie sociale, le gouvernement n'apporte que des solutions de rustines largement insuffisantes. Ainsi du **chèque alimentaire toujours** en discussion au Parlement qui pourrait permettre aux familles concernées de disposer de 30 à 60 euros par mois et par famille pour pouvoir acquérir des produits de base, ce alors que ce ne sont pas moins de 8 millions de personnes qui ont besoin de recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir. Rappelons d'ailleurs que ce ne sont pas moins de 10 millions de personnes en France qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, soit 1 063 euros par mois. Le Sénat planche par ailleurs sur la proposition de tickets restaurants destinés aux étudiant·es.

Car cette précarité et cette pauvreté (alimentaire, logement, emploi...) touche particulièrement les jeunes et étudiant·es. Mais plutôt que d'étendre le dispositif du RSA aux 18-25 ans et de procurer un indispensable filet de sécurité minimum, le gouvernement fait le choix de renforcer **la garantie jeune** soit un dispositif spécifique de soi-disant accompagnement « vers l'emploi ». Sauf que ce dispositif est limité dans le temps à un an et demi maximum et est donc toujours très largement insuffisant pour couvrir les besoins, sans compter que les résultats sont très loin des annonces.



Autre idée tout aussi dangereuse de ce gouvernement capitaliste : **prêter des sommes d'argent** pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros aux étudiant·es (à taux zéro) qui devront être remboursés dès le premier emploi obtenu. En réalité, il s'agit d'éviter à tout prix de procurer à cette population un revenu décent lui permettant de suivre sereinement ses études et de se former. Tout en permettant seulement à quelques-un·es considéré·es comme méritant·es de pouvoir disposer des sommes en question, dans une logique de tri social. L'exemple américain montre pourtant que ce n'est absolument pas ce qu'il faut faire : la **dette étudiante** y est devenue tellement astronomique et objet de spéculations qu'elle menace la stabilité du système financier, tout en endettant parfois à vie des travailleurs·euses.



Toujours au rayon des mesurette, **la prime exceptionnelle des 900 €** allouée fin 2020 aux personnes alternant contrats courts et périodes d'inactivité. Bien conscient que l'application du premier volet de la réforme de l'assurance chômage avait mis dans la misère plusieurs dizaines de milliers de chômeurs·euses qui du fait des conditions restrictives d'accès aux allocations n'avaient pu obtenir cet indispensable filet de sécurité, le gouvernement a donc mis en place une aide spécifique et ponctuelle. Mais outre ses conditions elles-mêmes très restrictives, le système a été mal paramétré et cette aide a aussi été versée à un certain

nombre de chômeurs·euses a priori non concerné·es. Pôle emploi s'en est aperçu et demande aujourd'hui à ses agent·es de récupérer les sommes indûment versées. Cela confronte encore plus les agent·es de Pôle Emploi à la détresse sociale, tout en mettant en grande difficulté les chômeurs·euses qui ne peuvent pas rembourser. Et suite au drame de Valence avec l'assassinat d'une agente de Pôle emploi, le risque d'explosion sociale et de mise en danger des agent·es de Pôle emploi est particulièrement élevé. L'Union syndicale Solidaires exige donc qu'aucun recouvrement de ces sommes ne soit mis en œuvre!

SANS LOGEMENT, PAS DE SÉCURITÉ.

Le logement est une des conditions fondamentales de sécurité tant une expulsion locative est toujours ou presque synonyme de basculement dans la grande précarité. Mais la précarité est généralement multiple. Et le logement est en un reflet : plus les revenus sont faibles, plus les logements occupés sont petits, énergivores, mal isolés thermiquement voire insalubres. Ils sont souvent loués par des marchands de sommeil à des loyers exorbitants alors que le pays manque de logements sociaux (mais pas de logements, plus de

1. Rappelons qu'au 1^{er} avril 2021, l'**AAH** (allocation adulte handicapé) est de 903,60 € par mois et par personne, que le **RSA** (revenu de solidarité active) est de 565,34 € par mois par personne seule et de 1 017,61 € pour un couple avec un enfant sans aide au logement et que l'**ASPA** (Allocation de solidarité aux personnes âgées) est de 906,81 € par mois pour une personne seule sans ressources avec un plafond de 10 881,75 € par an et 1 407,82 € par mois pour un couple sans ressources avec un plafond de 16 893,94 € par an. Toutes ces allocations sont ainsi en dessous du seuil de pauvreté de 1 063 € par mois et par personne.

3 millions étant actuellement vacants en France!) et que le plan de relance d'août dernier n'y consacre que 1 % des sommes débloquées par le gouvernement. Or, avec des loyers trop élevés, des aides au logement largement amputées et des dépenses énergétiques trop élevées, c'est une véritable spirale infernale dans lesquels les plus pauvres sont très souvent entraîné·es : au bout le risque de l'expulsion. Et avec des revenus trop faibles, ce sont bien évidemment les autres postes de dépenses qui sont impactés et amputés, en premier lieu l'alimentation provoquant ainsi une insécurité alimentaire. Et ce ne sont pas seulement les chômeurs·euses qui sont concerné·es mais beaucoup de travailleur·euses pauvres auquel le gouvernement et le patronat refusent toute augmentation du SMIC et des minimas sociaux, tout en gelant le point d'indice de la fonction publique. L'augmentation des salaires est pourtant une des clés de lutte contre la précarité....

Plutôt qu'uber, le CDI!

Ces dernières années le patronat, appuyé par les différents gouvernements, avait développé à l'échelle internationale un capitalisme de plate-forme, afin de mettre des salarié·es ultra-précaires en situation de ne rien pouvoir revendiquer, voire des auto-entrepreneurs·euses privé·es de tout droit sociaux. Mais ce modèle est désormais battu en brèche. Ainsi de nombreuses décisions de justice en France et en Europe requilifient les contrats commerciaux entre auto-entrepreneurs·euses et donneurs d'ordre en contrats de travail, appliquant ainsi le code du travail en reconnaissant le lien de subordination qui existe bien entre ces travailleurs·euses et les plate-formes qui les exploitent pour faire des profits. C'est là une évolution significative et suffisamment dissuasive pour que des sociétés de plateforme (livraisons à domicile, VTC...) intègrent ce changement et prévoient soit d'embaucher directement en CDI soit de transformer les contrats commerciaux de leurs autoentrepreneurs·euses en contrats de travail. Par ex, la plateforme de livraison JustEat prévoit ainsi d'embaucher pas moins de 4 500 livreurs·euses en CDI d'ici la fin de l'année. Et l'emblématique UBER prévoit de passer ses chauffeurs « sous-traitants » en salarié·es de l'enseigne à part entière... Ce coup d'arrêt à la précarisation des travailleurs·euses et ce développement de vrais CDI avec des droits sociaux sont de bonnes nouvelles. Cela prouve encore une fois que la lutte menée depuis des années tant par le rapport de force que sur le terrain judiciaire paie !

Contre la précarité, construire la solidarité sociale et la réappropriation collective

Face à la précarité et au chômage, différentes initiatives à la base, de solidarité de classe et d'organisation autogérée, se sont mises en place. C'est le cas par exemple des Brigades de Solidarité Populaire, en particulier pendant le premier confinement. C'est le cas de l'ex-McDonald's occupé à Saint-Barthélémy à Marseille. C'est le cas de tous les lieux occupés pour loger des sans-abris, des migrant·es, des mal-logé·es. C'est le cas dans les foyers de travailleurs·euses en lutte. Mais c'est aussi le cas lorsque se mettent en place des formes de production collectives réellement autogérées, en rupture avec la logique capitaliste, afin de créer à la fois des emplois de qualité payés correctement, de produire des biens ou des services utiles socialement et de maintenir une activité économique locale importante. Il est possible de sauvegarder ou de créer des emplois avec des coopératives alternatives et démocratiques, comme le montre dernièrement la Coop des Masques dans les Côtes-D'Armor ou les expériences de coopératives d'activité. Des syndicats participent ou soutiennent ces initiatives et peuvent être des acteurs sociaux importants pour créer des alternatives et prévenir la précarité. Ainsi, plusieurs initiatives ont été prises pour permettre d'approvisionner les populations les plus précaires. À Rouen, nombre de militant·es sont acteurs et actrices de maraudes sociales, d'autres ont collecté des produits d'entretien ou alimentaires pour venir en aide. Mais ces actions concrètes doivent être associées à la construction d'un véritable rapport de force contre le capitalisme de la part des travailleurs·euses, étudiant·es, retraité·es afin de transformer complètement la société pour que celle-ci assure de manière démocratique, collective et égalitaire les besoins de tout le monde et que les richesses produites servent à supprimer la précarité, la pauvreté, le chômage, le mal-logement, l'insécurité alimentaire...

La précarité n'est ni une fatalité, ni le résultat du hasard. Elle est une logique sociale mis en place par le système capitaliste afin de renforcer sa domination, d'affaiblir les travailleurs·euses et d'augmenter encore plus les profits. Mais cette société de la misère promise, de l'insécurité sociale permanente, de l'absence de droit, du mépris et de l'invisibilité, nous la combattons et les quelques victoires gagnées ici ou là montrent qu'il est possible d'inverser les choses et de construire un monde d'après où le partage des richesses soit bien plus égalitaire, où les discriminations sont enfin supprimées, où les besoins sociaux individuels et collectifs peuvent être satisfaits de manière démocratique, où l'émancipation sociale concorde avec le respect de la planète et du vivant. Nous avons des exigences reprises dans notre plateforme de revendications et dans l'immédiat, avec les occupant·es des lieux culturels, ce qui nous exigeons en premier :



- L'abandon de la réforme de l'assurance chômage !
- L'indemnisation de 100 % des chômeurs·euses avec des allocations au minimum au SMIC, dès 18 ans ;
- La prolongation de l'année blanche sur les droits au chômage pour les intermittent·es du spectacle et son élargissement aux intermittent·es de l'emploi laissé·es pour compte (comme les extras de l'hôtellerie-restauration-événementiel, intérimaires, saisonniers...), puis le rétablissement pour ceux·celles-ci des dispositions de l'annexe 4 de l'assurance chômage ;
- L'ouverture immédiate des droits pour les cotisant·es aux annexes 8 et 10, peu importe le nombre d'heures cotisées ;
- L'extension du RSA aux jeunes de 18-25 ans, seule catégorie de la population à ne pas en bénéficier et la création d'un salaire étudiant ;
- la suppression du décret de contrôle des chômeurs·euses de décembre 2018 et la défense d'un vrai service public de l'emploi, avec des moyens et du personnel ;
- L'arrêt des CDD abusifs et leur transformation en CDI, qui doit être la norme d'embauche habituelle en tenant compte des particularités professionnelles (emplois discontinus) ;
- Un véritable statut du salarié·e incluant de nouveaux droits à l'assurance chômage garantissant la continuité du salaire entre deux emplois sans perte de qualification.
- Une extension de la sécurité sociale, sa gestion par et pour les travailleurs·euses et l'exclusion du patronat de ses instances de décision, ainsi que **l'arrêt des exonérations et des suppressions de cotisations sociales** ;
- Un vrai plan de lutte contre le chômage qui passe par l'interdiction des aides publiques et des licenciements dans les entreprises qui font des profits, la création massive de postes de titulaires dans les services publics, avec un vrai plan de titularisation sans condition des précaires, la création d'emplois réellement stables dans les secteurs utiles socialement et écologiquement.

Face à un gouvernement qui en réalité construit la précarité, face aux classes sociales aisées pour qui étendre la précarité, c'est consolider sa domination, construisons partout en semble le rapport de force. Envahissons, manifestons, grévons ! Ils ne sont que quelques milliers, nous sommes des millions, nous vaincrons !



Le 23 avril, le 1^{er} mai et toutes les dates qui suivront, nous serons toutes et tous en grève et dans la rue en colère contre la réforme de l'assurance chômage, contre les licenciements, pour nos droits et revendications de progrès social !